

**ARRETE n° 2021-102
RELATIF A LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE**

**ELECTIONS
Au Conseil d'Institut de l'IAE Angers**

Mardi 12 octobre 2021

Collège des usagers

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les statuts de l'IAE Angers approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 14 novembre 2019 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2021-82 du 9 septembre 2021 relatif à l'organisation du renouvellement du conseil d'institut de l'IAE Angers en ce qui concerne le collège des représentants des usagers.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Le bureau de vote créé en vue du scrutin du mardi 12 octobre 2021 relatif au renouvellement du Conseil d'institut de l'IAE en ce qui concerne le collège des représentants des usagers se compose comme il suit :

- ✓ Bureau de vote de l'IAE Angers – Hall principal du bâtiment DEG
13 Allée François Mitterrand - ANGERS

Présidente : Fabienne HUBERT

Assesseurs : Pauline SAUVAITRE – Jean-Christophe NICOLAS

Fait à Angers, en format électronique.
Le Président de l'Université
Christian ROBLÉDO

Signé et mis en ligne le 29 septembre 2021